

Introduction préalable de la CGT

France travail : la poule aux œufs d'or pour les boîtes privés

Les journalistes de Blast ont révélé l'affaire début juillet : le député macroniste Marc Ferracci, ami personnel d'Emmanuel Macron et rapporteur du projet de loi France travail, est aussi le fils du patron du groupe Secafi-Alpha, Pierre Ferracci, et actionnaire de la holding familiale à hauteur de 35%.

Secafi-Alpha à travers sa filiale Sémaphores, était l'un des principaux prestataires de l'ANPE puis de Pôle emploi à sa création. Ce groupe a perdu la plupart de ses contrats en 2016 au profit d'Aksis dont les dirigeants sont des proches de... Pierre Ferracci. Par retour de bons procédés, Aksis et Sémaphores montent un partenariat en 2021 rétablissant discrètement Sémaphores à la tête du marché, quand Aksis devient l'opérateur opérationnel.

Suite à la révélation de ce scandaleux **conflit d'intérêt**, Marc Ferracci a renoncé à être co-rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Pour autant, la stratégie du groupe **Secafi-Alpha pour se maintenir en première ligne des bénéficiaires de la privatisation de nos missions** interroge. Et avec l'arrivée de France travail, les groupes privés sont dans les starting-blocks pour se jeter sur le marché de l'accompagnement.

Il faut rappeler que Thibaut Guilluy, le rapporteur des travaux préparatoires sur France travail et le candidat pressenti au remplacement de J. Bassères, a été pendant 14 ans à la tête du Groupe Ares, entreprise spécialisée dans le business du social, et qui a remporté en 2022 deux marchés pour l'accompagnement des allocataires du RSA dans le 93 en remplacement des structures publiques qui s'en occupaient.

Ces connivences entre responsables politiques et organismes privés sont insupportables.

L'article de Blast rappelle deux rapports de la Cour des comptes sur Pôle emploi montrant une **explosion des dépenses liées aux recours aux prestataires privés de 145 millions d'euros en 2013 à 286 millions d'euros en 2018**. Du simple au double en cinq ans ! **Combien de postes à Pôle emploi auraient pu être créés avec cet argent ?**

Notre service public est découpé en morceaux pour satisfaire l'appétit d'individus qui ne pensent qu'à leur intérêt personnel et celui de leurs amis, plutôt que de se soucier du bien commun.

Avec France travail, le combat contre les privatisations devient un enjeu majeur dans notre établissement. **C'est notamment l'une des raisons, en plus de la question de la dégradation des conditions de travail et des bas salaires, qui ont poussé les organisations syndicales CGT, CLL, FO, SNU et SUD à organiser une assemblée générale du personnel** à la rentrée, le vendredi 8 septembre.

Assemblée générale du personnel Vendredi 8 septembre

Bourse du travail - salle Ambroise Croizat - 10 heures - 3 rue du château d'eau, 75 010
Horoquartz : WD9 Mandats sociaux et Cession d'heures/HMI/Matin

+60% !

Extrait du Point RH trimestriel

C'est le pourcentage d'augmentation du nombre de CDD en Ile-de-France entre janvier et juin 2023, portant le nombre de CDD à 8,85% des effectifs !

Assez de contrats précaires, il faut cdiser !

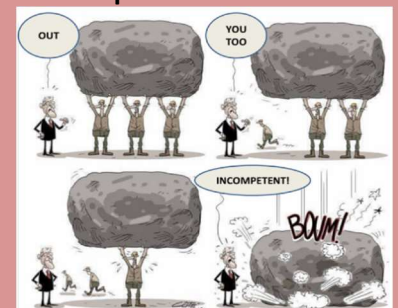
Systèmes technologiques de sûreté

Alors que certaines agences apprennent la suppression de la présence d'agent.es de sécurité, moins d'une semaine avant l'échéance (ex Aubervilliers, Sevrans ...) la direction présente les nouvelles mesures de sûreté qui doivent se mettre en place dans les agences. Développement de la télésurveillance, mise en place systématique de badges d'accès entre zones d'accueils et zones de bureaux, captation audio en cas d'anomalie sonore pour déclenchement d'alerte chez un prestataire.

Plutôt que de traiter les problèmes de fonds la Direction débloque d'énormes budgets en sûreté sécurité.

Nous rappelons que la première insécurité, c'est le fait de jeter dans la misère des millions de travailleurs.euses et de privé.es d'emploi, c'est le renforcement du contrôle et des sanctions contre les usager.es.

Investir dans l'accueil traitement, former dans la durée et sur la qualité les nouveaux agents, mettre des effectifs supplémentaires, etc. sont pour la CGT les meilleures outils pour améliorer tant la sûreté que renforcer les missions de service public de Pôle Emploi.



Elections professionnelles à Pôle emploi

Du 13 au 13 Novembre 2023

Protocole électoral : Pour la direction et les syndicats signataires, la voix des employé.es ne compte pas autant que celle des autres collègues...

Le Protocole d'Accord Pré-électoral (PAP) Ile-de-France a été discuté pendant plusieurs séances de négociations. Cet accord valide les modalités de vote, la répartition des sièges par collège (les collègues sont répartis dans 3 collèges selon leur qualification), l'organisation des élections. Sur la question de la répartition du nombre d'élu.es (34 au total) au Comité Social et Économique (CSE) par collège électoral, le projet initial respectait la proportionnelle du nombre d'agent.es par catégorie en Ile-de-France, à savoir :

Collège 1 (Employé.es)	1.1 à 2.1 (droit public) A, B, C (droit privé)	19 élu.es et autant de suppléant.es
Collège 2 (Technicien.nes et Agent.es de maîtrise)	2.2 à 3.1 (droit public) D et E (droit privé)	12 élu.es et autant de suppléant.es
Collège 3 (Cadres)	A partir de 3.2 (droit public) et F (droit privé)	3 élu.es et autant de suppléant.es

A la demande d'un certain nombre d'organisations syndicales, 1 poste d'élu.e du Collège a été transféré au Collège 2 (donc respectivement 18 et 13 élu.es), entraînant une **sous-représentation des employé.es** au CSE.

Leurs arguments ? Le collège 1 est composé de nombreux CDD gonflant les chiffres artificiellement. Or, si des collègues CDD sont recrutés, c'est que nous sommes en sous-effectif. Leur présence est loin d'être artificielle et notre devoir est de lutter pour leur CDIisation et la pérennité des postes et non anticiper leur départ !

2^{ème} argument : les agent.es du collège 2 seraient plus expérimenté.es et mieux à même de défendre les collègues. Connaître ses droits, vouloir les défendre, vouloir s'engager à se battre pour l'ensemble des collègues n'est pas une question d'ancienneté. Par ailleurs, dans le collège 1, beaucoup d'agent.es ont de nombreuses années derrière eux/elles (comme par exemple les agent.es de droit public en 2.1). Cet argument ne tient pas non plus.

Alors que les employé.es subissent déjà les bas salaires et la précarité, voilà maintenant qu'on leur signifie que leur voix compte moins que celle de leurs collègues ! Pour la CGT, hors de question de signer un tel accord.

Accord signé par CAT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, SNAP, SNU, SYNDICATHO, UNSA et USAPIE



Mardi 10 octobre : Meeting électoral de la CGT PE IDF

Avec la présence de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT
Inscrivez-vous dès à présent en nous envoyant un mail !

Vos représentant.es CGT au CSE :

Luc Friocourt

Sophie Laloz

Corinne Nirinamalala

Guy Olharan

Francine Royon

Marie Saint-Leger

Luc.friocourt@pole-emploi.fr

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Guy.olharan@pole-emploi.fr

francine.royon@pole-emploi.fr

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr



Contactez-nous sur syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr

Tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>

Suivez-nous sur Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/POLEEMPLOICGTIDF/>

Sur Twitter : <https://twitter.com/cgtpeidf>

Et aussi sur Youtube : <https://www.youtube.com/@cgtpoleemploiidf6041>

